

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE DRUMMOND

RÈGLEMENT MRC-257

RÈGLEMENT RELATIF À LA MODIFICATION DU PÉRIMÈTRE D'URBANISATION DE LA MUNICIPALITÉ DU CANTON DE KINGSEY CONTENU DANS LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE DRUMMOND.

CONSIDÉRANT que le conseil de la MRC de Drummond peut, selon l'article 47 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, à tout moment, modifier son schéma d'aménagement;

CONSIDÉRANT que le schéma d'aménagement, tel qu'adopté le 14 avril 1987 par le conseil de la MRC de Drummond, est entré en vigueur le 23 février 1988;

CONSIDÉRANT que le conseil de la MRC de Drummond désire modifier son schéma d'aménagement afin d'ajuster les limites du périmètre d'urbanisation de la Municipalité du Canton de Kingsey en tenant compte de la décision numéro 255277 de la Commission de protection du territoire agricole du Québec rendue le 11 août 1998, autorisant l'exclusion du territoire visé;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été régulièrement donné le 3 février 1999 à l'effet du présent règlement;

EN CONSÉQUENCE,

SUR PROPOSITION DE Michel Auger
APPUYÉE PAR Martin Boisvert

Il est statué, par le présent règlement **MRC-257**, de modifier le règlement MRC-66 tel qu'amendé, de la façon suivante:

ARTICLE 1. Le plan, illustrant le périmètre d'urbanisation de la Municipalité du Canton de Kingsey que l'on retrouve à la page 82 du schéma d'aménagement, est abrogé et remplacé par le plan en annexe du présent règlement intitulé "Canton de Kingsey". Ledit plan en annexe fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2. Le présent règlement entrera en vigueur conformément aux dispositions de la Loi.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Signé: Francine Ruest-Jutras
Francine Ruest-Jutras
préfète

Signé: Raymond Malouin
Raymond Malouin
secrétaire-trésorier

PROJET ADOPTÉ LE : **3 février 1999 par la résolution no mrc4933/99**

ADOPTÉ LE : **7 avril 1999**

RÉSOLUTION D'ADOPTION : **mrc4995/99**

DATE D'ENTRÉE EN VIGUEUR : **18 juin 1999**

COPIE CERTIFIÉE CONFORME
Drummondville, ce 17 août 1999

Raymond Malouin
Secrétaire-trésorier